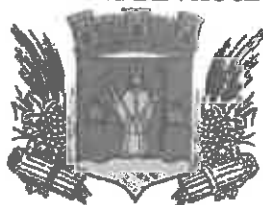


DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	25

Date de la convocation
20/03/2018Date d'affichage
29/03/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – FISCHER Lionel – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-20

OBJET : FINANCES :
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL
DE LA COMMUNE EXERCICE 2017

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN, adjoint délégué aux finances, aux services techniques et au sport.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

M. le trésorier d'Avignon municipale a transmis à M. le Maire le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux figurent sur les deux pages ci-annexées.

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 présenté par le trésorier d'Avignon municipale,

Après avoir entendu en séance le rapport de monsieur le Maire,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 établi par M. le Comptable de la trésorerie d'Avignon municipale.



RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
24	/	1

GAZONNET Simone

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/03/2018
de la publication le 29/03/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	15	24

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Serge MALEN**, 1^{er} adjoint.

Date de la convocation
20/03/2018

Date d'affichage
29/03/2018

Présents :

FAVIER Jean - MALEN Serge - TRUCCO René - COUSTON Rémy - COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone - HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine - HERMANN Catherine - FISCHER Lionel - MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre - CARO Jean-Claude.

Monsieur Jean FAVIER, Maire, a assisté à la discussion mais s'est retiré au moment du vote. Il n'est donc pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric.

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-21

OBJET : FINANCES : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2017

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN, adjoint délégué aux finances, aux services techniques et au sport.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

VU l'adoption, pour le budget principal de la commune, du budget primitif 2017 le 28 mars 2017 (délibération n°2017-03-21), de la décision modificative n°01-2017 le 22 juin 2017 (délibération n°2017-06-54), de la décision modificative n°02-2017 le 28 septembre 2017 (délibération n°2017-09-65), de la décision modificative n°03-2017 le 7 décembre 2017 (délibération n°2017-12-98), de la décision modificative n°04-2017 le 15 janvier 2018 (délibération n°2018-01-10)

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 présenté par le M. le Comptable de la trésorerie d'Avignon municipale,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune présenté par Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2017 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur MALEN est élu président de séance.

Monsieur MALEN rapporte le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Maire (présentation par chapitre).

Monsieur MALEN , président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, qui est résumé par les tableaux ci-joints (présentation par chapitre).

Constata pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les

indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION	Excédent	Déficit
Investissement		297 078,83 €
Fonctionnement	923 201,95 €	

VU l'état des restes à réaliser s'établissant comme suit :

SECTION	Recettes	Dépenses
Investissement	0,00 €	226 984,27 €
Fonctionnement		
Solde		226 984,27 €

EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	
Fonctionnement sauf 002	4 822 055.29	5 130 157.38	308 102.07
Investissement sauf 001	1 601 482.26	1 545 178.90	-56 303.36
TOTAL DU BUDGET	6 423 537.55	6 675 336.26	251 798.71
002 Résultat reporté N - 1		615 099.88	615 099.88
001 Solde d'Investissement N - 1	240 775.47		-240 775.47
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	4 822 055.29	5 745 257.24	923 201.95
Investissement	1 842 257.73	1 545 178.90	-297 078.83
RÉSULTAT DE CLÔTURE (a)	6 664 313.02	7 290 436.14	626 123.12

	RESTES A RÉALISER		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Engagées non mandatées	Titres restant à émettre	
Fonctionnement			0.00
Investissement	226 984.27	0.00	-226 984.27
	226 984.27	0.00	-226 984.27

RÉSULTAT CUMULÉ (a) + (b)	6 891 297.29	7 290 436.14	399 138.85
------------------------------	--------------	--------------	------------

SOIT UN EXCÉDENT DEFINITIF DE 399 138.85 €

Le résultat brut global de clôture 2017 du budget principal est de 626 123,12 €.

Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de 399 138,85 €.

Après avoir entendu en séance le rapport,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2017.

RESULTAT DU VOTE

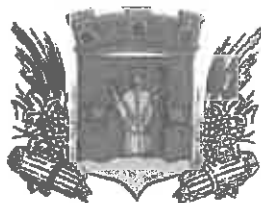
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
23	/	1

GAZONNET Simone



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 29/03/2018
de la publication le 29/03/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	25

Date de la convocation
20/03/2018Date d'affichage
29/03/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – FISCHER Lionel – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-22

OBJET : FINANCES : REPRISE DEFINITIVE DU RESULTAT DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN, adjoint délégué aux finances, aux services techniques et au sport.

VU le Code général des collectivités locales,

VU l'arrêté du 9 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

VU les résultats définitifs du Compte Administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2017 :

<i>SECTION</i>	Excédent	Déficit
Investissement		297 078,83 €
Fonctionnement	923 201,95 €	

VU l'état des restes à réaliser s'établissant comme suit :

<i>SECTION</i>	Recettes	Dépenses
Investissement	0,00 €	226 984,27 €
Fonctionnement		
Solde		226 984,27 €

EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION		Solde
	Dépenses	Recettes	
	Mandats émis	Titres émis (dont 1066)	
Fonctionnement sauf 002	4 822 055.29	5 130 157.36	308 102.07
Investissement sauf 001	1 601 482.26	1 545 178.90	-56 303.36
TOTAL DU BUDGET	6 423 537.55	6 675 336.26	251 798.71
002 Résultat reporté N - 1		615 099.88	615 099.88
001 Solde d'investissement N - 1	240 775.47		-240 775.47
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	4 822 055.29	5 745 257.24	923 201.95
Investissement	1 842 257.73	1 545 178.90	-297 078.83
RÉSULTAT DE CLÔTURE (a)	6 664 313.02	7 290 436.14	626 123.12

	RESTES A RÉALISER		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Engagées non mandatées	Titres restant à émettre	
Fonctionnement			0.00
Investissement	226 984.27	0.00	-226 984.27
TOTAL RAR (b)	226 984.27	0.00	-226 984.27

RÉSULTAT CUMULÉ (a) + (b)	6 891 297.29	7 290 436.14	399 138.85
--------------------------------------	--------------	--------------	-------------------

SOIT UN EXCÉDENT DEFINITIF DE 399 138.85 €

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

PROCÉDER à la reprise définitive des résultats du compte administratif 2017.

DÉCIDER d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017, dans le cadre du budget primitif 2018, comme suit :



Section	Compte	Montant
Investissement	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Réserves)	524 063,10 €
Fonctionnement	002 Excédent antérieur reporté	399 138,85 €
Total		923 201,95 €

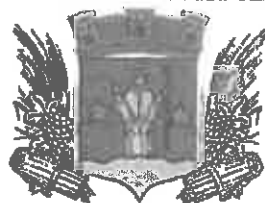
RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
24	/	1

GAZONNET Simone

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/03/2018 de la publication le 29/03/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	25

Date de la convocation
20/03/2018

Date d'affichage
29/03/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – FISCHER Lionel – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-23

OBJET : FINANCES : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS
IMMOBILIERES OPEREES PAR LA COMMUNE EN 2017.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean FAVIER - Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

VU le bilan ci-joint en annexe des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune en 2017,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ADOPTER le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par la commune arrêté en annexe au cours de l'exercice 2017.

PRÉCISER que ce bilan sera annexé au compte administratif.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/03/2018
de la publication le 29/03/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	25

Date de la convocation
20/03/2018Date d'affichage
29/03/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – FISCHER Lionel – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-24

OBJET : FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Jean FAVIER - Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 231 1-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU les lois de finances annuelles,

CONSIDÉRANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales à hauteur de 2 565 850 €,

Il est proposé de maintenir les taux des trois taxes directes locales pour atteindre ce produit.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER de reconduire pour l'année 2018 les taux de fiscalité de 2017 comme suit :

	TAUX année N - 1	TAUX année en cours	BASES 2017	BASES prévues pour 2018	PRODUIT Prévisionnel 2018
Taxe d'habitation	16,65 %	16,65 %	7 107 301 €	7 300 000 €	1 215 450 €
Foncier bâti	26,50 %	26,50 %	4 843 142 €	4 963 000 €	1 315 195 €
Foncier non bâti	80,56 %	80,56 %	44 325 €	43 700 €	35 205 €
TOTAL					2 565 850 €

Pour le Maire empêché,
l'adjoint délégué
Serge MALEN



RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 29/03/2018
de la publication le 29/03/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	25

Date de la convocation
20/03/2018Date d'affichage
29/03/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – FISCHER Lionel – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-25

OBJET : FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE
EXERCICE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN, adjoint délégué aux finances, aux services techniques et au sport.

M. MALEN soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Vu la délibération n° 2018-02-15 du 22 février 2018 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018,

Lors de sa séance du 22 février 2018, notre conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2018, en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Je vous invite à adopter le budget primitif principal 2018 de notre commune.

Je vous résume ainsi les principales orientations de ce budget.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre dans la présentation par chapitre ci-annexée.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ADOPTER le budget primitif 2018 du budget principal de la commune, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.



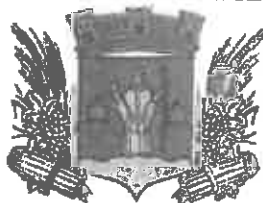
RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
20	/	5

BERARD Edith/
CARO Jean-Claude/CRISA
Laurent/DUCLERCQ Jean-
Pierre/GAZONNET Simone

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/03/2018 de la publication le 29/03/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	25

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
20/03/2018

Date d'affichage
29/03/2018

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – FISCHER Lionel – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-26

OBJET : *AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE ST JOSEPH SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2018.*

RAPPORTEUR : Monsieur Jean FAVIER - Maire.

VU le contrat d'Association passé entre l'Etat et l'Ecole Privée St Joseph à St Saturnin en date du 22 juin 1987.

CONSIDÉRANT la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, modifiée, complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985, régissant l'aide financière des communes aux établissements privés sous contrat d'association (article 1^{er} du contrat).

CONSIDÉRANT le coût moyen de fonctionnement d'un élève pour les classes élémentaires et maternelles de l'école publique.

2018

École maternelle la Cardelina		École élémentaire Jean Moulin	
Nombre d'élèves	139	Nombre d'élèves	264
Coût Moyen par élève	1 191 €	Coût Moyen par élève	413 €

CONSIDERANT le nombre d'élèves de St Saturnin fréquentant l'Ecole Privée St Joseph pour l'année scolaire 2017-2018 :

- 14 pour l'école maternelle,
- 21 pour l'école élémentaire.

Le Maire propose donc de fixer la participation de la Commune à 25 347 € pour l'année 2018, correspondant à :

- 16 674 € pour les élèves des classes de l'école maternelle,
- 8 673 € pour les élèves des classes de l'école élémentaire.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de verser la somme de 25 347 € au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'Ecole Privée St Joseph pour l'année scolaire 2017-2018.

PRÉCISER que cette dépense est inscrite au budget, article 6558, fonction 20.

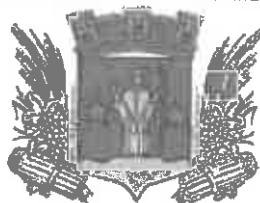


RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/03/2018
de la publication le 29/03/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	25

Date de la convocation
20/03/2018

Date d'affichage
29/03/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – FISCHER Lionel – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-27

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS DE RESTAURATION POUR LES ELEVES DE CM2 DE L'ECOLE JEAN MOULIN DANS LE CADRE DES JOURNEES D'ACCUEIL AU COLLEGE ANNE FRANK DE MORIERES LES AVIGNON.

1/2

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)

Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairte@saintsaturnin.com

RAPPORTEUR : Monsieur Jean FAVIER - Maire.

Les élèves de CM2 de l'école élémentaire Jean Moulin vont participer aux journées d'accueil organisées par le collège Anne Frank de Morières-les-Avignon.

Dans un souci de simplification administrative pour le collège, il est proposé que les repas soient directement facturés à la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon au tarif unitaire de 4,15 €.

Les repas seront ensuite facturés aux familles au tarif communal en vigueur.

Il est donc proposé de prendre en charge le surcoût afin de ne pas créer des frais de restauration scolaire supplémentaires.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER de régler la facture qui sera émise par le collège Anne Frank de Morières-les-Avignon pour les repas pris par l'ensemble des élèves de CM2 de l'école Jean Moulin lors des journées d'accueil jusqu'à 250 €.

FACTURER aux familles ces repas au tarif communal en vigueur.

Pour le Maire empêché,
l'adjoint délégué
Serge MALEN

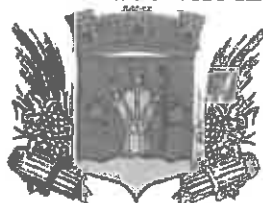


RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/03/2018
de la publication le 29/03/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	25

Date de la convocation
20/03/2018Date d'affichage
29/03/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – FISCHER Lionel – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-28

OBJET : ASSOCIATIONS :
SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2018.

RAPPORTEUR : Madame Josiane COSTE, adjointe déléguée aux associations.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

CONSIDERANT que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

VU le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2018 intervenant le 26 mars 2018,

CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitiés et de fraternités tissés entre tous,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de verser aux associations, au titre de l'exercice 2018, les subventions suivantes :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT Budget Primitif 2018	FONCTION	ACTIVITE	TOTAL PAR SECTEUR
--------------------------	---------------------------------------	----------	----------	-------------------------

**ARTICLE 6574 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE**

COMITE DES FETES DE ST SATURNIN LES AVIGNON	500 €	024		
BOULES A.S.C. (FETE VOTIVE)	800 €	024	FESTIVITES	1 300 €
PREVENTION ROUTIERE	250 €	110	SECURITE	250 €
ECOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE DE ST SATURNIN (EMASS)	17 000 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
LA COMEDIE DE SATURNE ACT	400 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
BRIN DE FILS	360 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
RAIL CLUB MODELSAT	270 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
ROMARINE	250 €	30	CULTURE ET LOISIRS	18 280 €
COOP ECOLE MATERNELLE	2 412 €	211	ENSEIGNEMENT	

2/3

O C C E JEAN MOULIN	4 842 €	212	ENSEIGNEMENT	
AMICALE LAIQUE	1 100 €	20	ENSEIGNEMENT	
COLLEGE ANNE FRANK MORIERES	450 €	20	ENSEIGNEMENT	8 804 €
BASKETS FUMANTES	720 €	40B	SPORTIVE	
BOULES A.S.C.	250 €	40B	SPORTIVE	
CLUB DE KARATE DO RYU	500 €	40B	SPORTIVE	
CYCLO UCSS	250 €	40B	SPORTIVE	
ESSS RUGBY	25 200 €	40B	SPORTIVE	
RUGBY TOUCH	250 €	40B	SPORTIVE	
LA GAULE ST SATURNINOISE	600 €	40B	SPORTIVE	
LI GAIARDETTO	400 €	40B	SPORTIVE	
STE DE CHASSE ST HUBERT	700 €	40B	SPORTIVE	
TENNIS CLUB DU MOULIN	6 000 €	40B	SPORTIVE	
USSS FOOTBALL	10 000 €	40B	SPORTIVE	44 870 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG ST SATURNIN JONQUERETTES	350 €	510	SANTE	350 €
A.D.M.R	9 300 €	520	SOCIAL	
CLUB DE LA DETENTE	1 170 €	520	SOCIAL	
LES PETITS POUCE	400 €	520	SOCIAL	
PARTAGE DES MONDES	300 €	520	SOCIAL	11 170 €
LES CHEVALIERS DE L'ONDE	150 €	830	ENVIRONNEMENT	150 €
PREVIGRELE	940 €	92	AGRICULTURE	940 €
TOTAL	88 114 €			

ARTICLE 657362 C.C.A.S.

C.C.A.S.	14 000 €	520	SOCIAL	14 000 €
----------	----------	-----	--------	----------

PRÉCISER que l'ouverture des crédits pour le versement des subventions susvisées se fera sur l'exercice 2018.

DÉCIDER qu'une convention sera passée avec l'association ESSS Rugby relativement à l'attribution de la subvention susvisée.

AUTORISER monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

**RESULTAT DU VOTE**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
23	2	/

GAZONNET Simone
FILLIERE Thierry

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/03/2018
de la publication le 29/03/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	25

Date de la convocation
20/03/2018

Date d'affichage
29/03/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – FISCHER Lionel – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-29

OBJET : RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean FAVIER – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,
 VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 VU l'avis du comité technique en date du 26 septembre 2017,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite notamment à des avancements de grade, il s'avère nécessaire de supprimer les postes suivants :

La modification du tableau des effectifs s'établirait comme suit au 01/04/2018 :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emplois supprimés			
Attaché	100%	1	A
Adjoint administratif	100%	1	C
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%	1	B
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	80%	1	C
Adjoint technique	100%	1	C
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	1	C
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la modification du tableau des effectifs.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission

en Préfecture le 29/03/2018

de la publication le 29/03/2018

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	25

Date de la convocation
20/03/2018

Date d'affichage
04/04/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – FISCHER Lionel – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-30

OBJET : RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean FAVIER– Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ces agents seront nommés à titre précaire et révocable.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents non titulaires nécessaires au fonctionnement des services.

Pour assurer le bon fonctionnement notamment du service technique et de la crèche, il s'avère nécessaire de créer les postes suivants :

	Nombre	Catégorie
<u>Accroissement temporaire d'activité</u>		
Adjoint technique	5	C
Auxiliaire de puériculture	1	C
Agent social	1	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la modification du tableau des effectifs des agents non titulaires.

RÉSULTAT DU VOTE

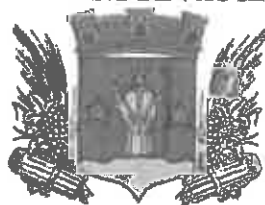
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Pour le Maire empêché,
l'adjoint délégué
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 04/04/2018
de la publication le 04/04/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	25

Date de la convocation
20/03/2018Date d'affichage
29/03/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – FISCHER Lionel – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-31

OBJET : CONVENTION-CADRE DE FORMATION AVEC LE CNFPT POUR
L'ANNEE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Jean FAVIER-- Maire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention-cadre de formation proposée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour l'année 2018.

Cette convention permet de financer des actions de formation hors cotisation (les formations « intra » hors programme, les actions de formation du domaine de la bureautique, de l'hygiène et la sécurité des conditions de travail, des langues, de la remise à niveau pour les préparations aux concours et examens professionnels, les formations continues obligatoires de la police municipale, etc.).

Cette convention n'engage pas la commune mais permet de préciser le cadre d'une éventuelle commande de formations CNFPT ne rentrant pas dans le cadre de la cotisation annuelle.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au **CONSEIL MUNICIPAL** de bien vouloir :

APPROUVER la convention-cadre de formation avec le CNFPT,

AUTORISER le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous actes et documents afférents.

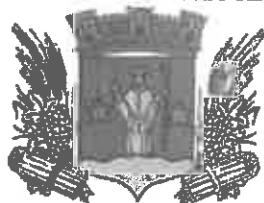


RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/03/2018
de la publication le 29/03/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	25

Date de la convocation
20/03/2018Date d'affichage
29/03/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – FISCHER Lionel – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-32

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE STATION DE RECHARGE ELECTRIQUE AFIN DE PROMOUVOIR LES DEPLACEMENTS DOUX

RAPPORTEUR : Monsieur Rémy COUSTON, adjoint délégué à l'environnement et au développement durable.

Dans le cadre de la politique municipale de développement durable et de promotion des modes doux de déplacement, il est proposé d'expérimenter une station de recharge pour véhicules électriques.

Il s'agit d'un espace photovoltaïque avec une énergie redistribuée en autoconsommation pour recharger des équipements électriques : voiture, vélos, scooter, divers matériels électriques avec port USB...

Le projet consiste à l'installation et à la mise à disposition d'une station de rechargement pendant un an. Ensuite, en fonction de son utilisation, la commune pourra soit investir dans ce concept pour un coût de 24 950 € HT, soit le faire retirer à la charge de l'entreprise Ecovolt.

CONSIDERANT l'intérêt de promouvoir les nouveaux modes de transport doux,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au **CONSEIL MUNICIPAL** de bien vouloir :

APPROUVER la convention de partenariat à passer avec l'entreprise SAS Ecovolt pour l'installation et la mise à disposition d'une station de rechargement électrique pendant un an.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous actes et documents afférents.

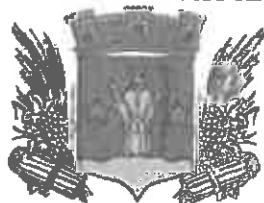


RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/03/2018
de la publication le 29/03/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	25

Date de la convocation
20/03/2018Date d'affichage
29/03/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – FISCHER Lionel – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-33

OBJET : REALISATION D'UN EQUIPEMENT MULTISPORTS OUVERT AU PUBLIC
(CITY STADE) - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA REGION

RAPPORTEUR : Monsieur Jean FAVIER, le Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales,

La municipalité souhaite aménager un espace de sport et de loisirs en libre accès destiné aux familles et notamment aux jeunes et aux enfants sur le site de La Pastourelle.

Différentes activités sportives peuvent être pratiquées comme le football, le handball, le basket-ball, le volley-ball, le tennis, le badminton, le tennis-ballon, le hockey... Les activités les plus fréquentes des terrains multisports sont le football et le basket-ball.

Ce projet d'aménagement a été estimé à 100 000 € HT.

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser un équipement sportif et de loisirs en libre accès au public pendant les horaires d'ouverture du site de La Pastourelle,

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière de la Région dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire (FRAT).

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la réalisation d'un équipement multisports ouvert au public sur le site de La Pastourelle.

SOLLICITER la participation de la Région à hauteur de 30% de la dépense subventionnable HT.

APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET		
Coût des travaux HT		100 000 €
TVA	20,00%	20 000 €
Coût TTC		120 000 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT

1Autofinancement	70%	70 000 €
-------------------------	------------	-----------------

2Subventions d'équipement	30%	
Etat	0% de la dépense subventionnable	
Région	30% de la dépense subventionnable	30 000 €
Département	0% de la dépense subventionnable	
Total (2)		30 000 €

3Emprunt	0%	0 €
-----------------	-----------	------------

Total (1+2+ 3)	100%	100 000 €
-----------------------	-------------	------------------

APPROUVER l'acte d'engagement de la commune vis-à-vis de la Région ci-annexé dans le cadre de la demande de subvention.

PRECISER que les crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget.

Pour le Maire empêché,
l'adjoint délégué
Serge MALEN

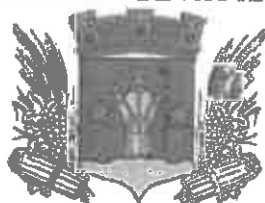


RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/03/2018 de la publication le 29/03/2018 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	16	25

Date de la convocation
20/03/2018

Date d'affichage
29/03/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - SAGUN Catherine – HERMANN Catherine – FISCHER Lionel – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-34

OBJET : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE
MUNICIPALE L'ENFANTINE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean FAVIER – Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement intérieur de la crèche municipale en vigueur approuvé par le Conseil municipal le 28 septembre 2017 (délibération n°2017-09-69),

Considérant la nécessité, pour le règlement intérieur d'un service municipal, d'être approuvé par l'assemblée délibérante pour être opposable au public,

Les modalités d'inscription et le fonctionnement de la crèche municipale imposent de faire approuver un règlement intérieur actualisé par le Conseil municipal.

CONSIDERANT entre autres la nécessité d'actualiser le nombre de places d'accueil et de prendre comme référence l'année civile pour les contrats et l'intérêt de déduire les congés directement sur la facture du mois concerné,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le règlement de la crèche « L'enfantine » annexé à la présente délibération.

DIRE que ce règlement s'appliquera à partir du 21 août 2018.

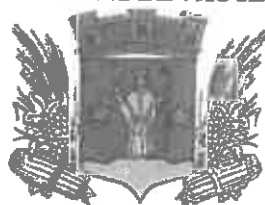


RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 29/03/2018
de la publication le 29/03/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



Ville de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 26 Mars 2018

Le Lundi 26 Mars 2018
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	15	25

Date de la convocation
20/03/2018

Date d'affichage
29/03/2018

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean – MALEN Serge - TRUCCO René – COUSTON Rémy – COSTE Josiane - COLLET Solange - GAZONNET Simone – HERMANN Pascal - SALUZZO Joëlle - HERMANN Catherine – FISCHER Lionel – MAHU Thomas - BERARD Edith - DUCLERCQ Jean-Pierre – CARO Jean-Claude.

Procurations :

Mme BONNEFOUX Chantal a donné procuration à COSTE Josiane.
Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à TRUCCO René.
M. DUCRES Jacques a donné procuration à HERMANN Pascal.
M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à MALEN Serge.
Mme DUVERLIE Chantal a donné procuration à COLLET Solange.
Mme POMMEL Martine a donné procuration à MAHU Thomas.
M. RABERT Christophe a donné procuration à COUSTON Rémy.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à GAZONNET Simone.
M. CRISA Laurent a donné procuration à DUCLERCQ Jean-Pierre.
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à M. FISCHER Lionel.

Absent excusé :

Mme BENZENGAT Joannie.

Absent :

M. JOUGLA Frédéric

Mouvement en cours de séance :

Mme SAGUN Catherine quitte la séance au début de délibération n° 2018-03-35

Secrétaire de séance :

Mme HERMANN a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018-03-35

OBJET : ACQUISITION AUPRES DU CCAS DE LA PARCELLE DE TERRAIN
CADASTREE AR N°102 SISE COLLINE DU PUY

RAPPORTEUR : Monsieur Jean FAVIER, le Maire.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1111-1, L1211-1, L1212-1 et L1212-6,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9 à L1311-13, L2241-1, R2241-5,

Vu le Code civil, et notamment l'article 1317,

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle cadastrée AR 102, située colline du Puy à Saint-Saturnin-lès-Avignon, d'une contenance de 2 043 m², à usage de stationnement et de terrain de boules, appartient depuis des temps immémoriaux au Bureau d'Aide Sociale, devenu Centre Communal d'Action Sociale conformément à la loi 86-17 du 6 janvier 1986 et à la circulaire du 18 février 1986.

Pour faciliter la gestion de ce bien immobilier, en particulier son classement dans le domaine public communal, il est proposé d'accepter sa rétrocession par le CCAS.

Cette parcelle de terrain a été estimée le 13 mars 2018 par le pôle d'évaluation domaniale de la direction départementale des finances publiques de Vaucluse à 2 900 €.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, travaux, développement durable réunie le 19 mars 2018,

APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DECIDER d'acquérir la parcelle cadastrée AR 102 d'une contenance de 2 043 m² au prix de 2 900 € auprès du CCAS de SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON.

AUTORISER Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative.

AUTORISER Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à la présente délibération.

DEMANDER l'application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 29/03/2018
de la publication le 29/03/2018
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.